



BTS Management Commercial Opérationnel

Bac + 2 - Rncp 38362 – Diplôme de niveau 5

Organisme certificateur : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche – Date d'échéance de l'enregistrement : 31.12.2028

www.francecompetences.fr

Formation en alternance en contrat d'apprentissage

Statut salarié

Formation ouverte depuis le 2 septembre 2024

www.inserjeunes.fr

Modalités pédagogiques

Durée 2 ans

Nombre d'heures de formation : cours théoriques et en présentiel : 1350 heures sur les 2 années de formation.

Rythme de l'alternance :

3j/ semaine en entreprise

2j/ semaine en centre de formation

Conditions d'admissibilité :

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4

Avoir entre 16 et 29 ans

Entretien de positionnement

Période d'inscription :

Se baser sur le planning Parcours sup

Objectifs de la formation

Le titulaire du BTS MCO a pour perspective de prendre la responsabilité opérationnelle de tout ou partie d'une unité commerciale.

Le titulaire du BTS MCO prend en charge la relation client dans sa globalité ainsi que l'animation et la dynamisation de l'offre. Il assure également la gestion opérationnelle de l'unité commerciale ainsi que le management de son équipe commerciale.

Poursuite d'études et débouchés :

Avec un diplôme de BTS validé, les diplômé(e)s peuvent poursuivre En licence professionnelle, en bachelor, en école de commerce, dans différents domaines.

Marketing, Marketing digital, Merchandising, Management distribution ...
Pour devenir, par exemple, chargé d'affaires, chargé de clientèle, attaché commercial, agent général d'assurance, community manager

Secteurs d'activité

Les entreprises qui s'adressent aussi bien à une clientèle de particuliers que de professionnels :

Commerce

Banque

Immobilier

Assurance...

Perspectives professionnelles

Manager de rayon/de caisse

Manager de la relation client

Responsable de drive /e-commerce

Animateur des ventes

Assistant chef de rayon

Responsable de secteur/ de département...

Accessibilité

L'établissement est accessible en bus de ville.

10 mn à pied du centre-ville, et de la gare.

Parking spécifique aux alternants dans l'Institut.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous : nous étudierons les meilleures conditions pour vous accueillir.



Compétences visées :
« Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences »

Permettre à un client d'accéder à une offre commerciale.

Prendre en charge la relation client dans sa globalité ainsi que dans l'animation et la globalisation de l'offre.

Assurer la gestion opérationnelle de l'unité



TRADITION ET MODERNITÉ

Unités de formation :

Culture générale

Anglais

Culture économique et juridique et Managériale

Animation et dynamisation de l'offre commerciale

Développement de la Relation client et Vente conseil

Management de l'équipe commerciale

Gestion opérationnelle

Validation de la formation :

- Situations d'évaluation sous forme de CCF (Contrôle en cours de Formation) + épreuves ponctuelles en fin de 2^{ème} année.
- Attestation de suivi de formation

Rémunération des apprentis :

Grille de rémunération réglementaire- Article L. 6222-27 du code du travail

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du salaire minimum de croissance et dont le **montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation** faisant l'objet de l'apprentissage.

SMIC mensuel brut au 1^{er} janvier 2026 : 1823,03 € soit 12,02 €/h

Rémunération pour les apprentis en BTS 1^{ère} année				
Age de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27%	43%	53%	100%
	492,22 €	783,90 €	966,21 €	1 823,03 €
Rémunération pour les apprentis en BTS 2^{ème} année				
Age de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	39%	51%	61%	100%
	710,98 €	929,75 €	1 112,05 €	1 823,03 €

Attention : La grille est à titre indicatif. Il faut penser à prendre en compte la situation de l'apprenti avant son contrat (ex s'il s'agit d'un 2^{ème} contrat d'apprentissage)

Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.